



Wallonie

*Yvoir*  
Le Cœur de la Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Eric COLLIGNON demeurant Rue du Petit Réclôt 1 à 5080 La Bruyère.

Le terrain concerné est situé **Herleuvaux** à **5530 Durnal** et cadastré **division 6, section B n°166H2**.

Le projet est de type : **Modification d'un Permis d'Urbanisation CODT**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-1. § 1er. 8° les voiries visées à l'article R.II.21-1, 1° pour autant que les actes et travaux impliquent une modification de leur gabarit ;

décret voirie du 06/02/2014 : élargissement de l'assiette de la voirie –

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 16h.

De plus, une permanence sera assurée au service Urbanisme le samedi **17/08/2019, de 10h à 12h**.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Carl-Eric BERGEMANN (téléphone : 082/610.327. - mail : [urbanisme@yvoir.be](mailto:urbanisme@yvoir.be)).

**L'enquête publique est ouverte le 16/08/2019 et clôturée le 16/09/2019.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@yvoir.be](mailto:urbanisme@yvoir.be)
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier PUR2019-002 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale, dans la salle du Collège, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR, le 16 septembre 2019 à 15h à l'Hôtel de Ville.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mr Carl-Eric BERGEMANN dont le bureau se trouve à Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR.

La Directrice générale,  
**Joëlle LECOCQ**



Le Bourgmestre  
**Patrick EVRARD**